

CHARTRE du label PLATEFORME AIX-MARSEILLE

*Aix-Marseille Université, le CNRS et l'Inserm ont créé le **label « Plateforme Aix Marseille »**. Cette stratégie découle d'une volonté commune de structurer une offre de compétences scientifiques de très haut-niveau et des outils technologiques de pointe, pour affirmer leur politique de recherche, d'innovation et de valorisation, à destination de partenaires académiques et/ou socio-économiques aux niveaux locaux, national et international.*

Le label comporte deux volets, correspondant à deux types de plateformes :

Volet 1 : PLATEFORME TECHNOLOGIQUE

Technologies, équipements et compétences de haut niveau adossés à un ou plusieurs laboratoire(s) de recherche (ou une fédération de recherche) d'Aix-Marseille ouvertes à une communauté d'utilisateurs, publics ou privés, moyennant une contribution financière. La plateforme technologique est un lieu privilégié pour l'innovation et la valorisation, permettant de réaliser des prestations et des collaborations de recherche, mais également des actions de formations sur les matériels spécifiques. Elle s'appuie sur des forces reconnues en matière de recherche scientifique et permet d'assurer des prestations complexes de grande qualité. Elle repose sur un modèle économique permettant de contribuer à sa pérennisation.

La plateforme technologique s'engage :

- à respecter les règles, outils et modalités de gestion tarifaire des tutelles gestionnaires.
- à mettre à disposition la tarification sur simple demande, et à établir un devis préalablement à la réalisation des prestations.

Volet2 : PLATEFORME SCIENCE FONDAMENTALE

Équipements, instruments et expertise de pointe ou unique au service de la recherche académique, associés à un rayonnement national et/ou international moyennant des financements sur fonds publics et/ou appels à projets publics.

La plateforme est ouverte sur des collaborations de recherche publique et procure un accès facilité aux informations techniques relatives aux instruments, avec un modèle de partage des connaissances, un accès libre aux données, et une traçabilité des données.

PILOTAGE ET FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME (VOLET 1 ET VOLET 2)

- La plateforme est pilotée par un responsable et dispose d'instance(s) de gouvernance (comités de direction, comité scientifique, comité utilisateurs propres à la plateforme).
- Le responsable de la plateforme et le(s) instance(s) de gouvernance s'assurent que les projets sont menés dans le respect des règles d'éthique et de déontologie, ainsi que de la législation et des réglementations relatives à la protection du patrimoine scientifique et technologique, à la sécurité des biens, des personnes et de l'environnement.
- La plateforme s'engage à étudier toutes les demandes d'utilisateurs potentiels tout en priorisant ces demandes afin d'en assurer le suivi et la qualité de réalisation.
- La plateforme doit assurer sa pérennité par une veille technologique active et un plan d'action pour la mise à niveau des matériels, le maintien des compétences notamment par la formation des personnels.
- Les ressources humaines et matérielles disponibles sur la plateforme peuvent être mises à profit pour la formation d'étudiants (stagiaires, doctorants...), d'ingénieurs et techniciens et pour des programmes d'animation et de formation scientifiques et techniques (séminaires, ateliers, sessions d'études...).
- La plateforme s'engage à mettre à disposition des tutelles tous les éléments nécessaires au renouvellement du label.
- La plateforme s'engage à participer à la réflexion commune sur une démarche qualité et/ou d'amélioration continue, développement durable et responsabilité sociétale.
- La plateforme dispose d'un règlement intérieur décrivant les modalités et conditions d'accès.

INFORMATIONS ET COMMUNICATION DE LA PLATEFORME LABELLISEE

- La plateforme dispose, dans la mesure du possible, d'une page web décrivant clairement ses offres et les modalités d'accès.
- La plateforme s'engage à communiquer son rapport d'activité annuel et compte-rendu de son comité de gouvernance.
- La plateforme s'engage à faire apparaître le pictogramme "Label Plateforme Aix-Marseille" sur l'ensemble de ses supports de communication.
- La plateforme s'engage à rendre publique cette charte de fonctionnement.

J'accepte le label "Plateforme d'Aix-Marseille" et m'engage à respecter les termes de cette charte pour la durée de la labellisation (trois ans, renouvelable).

Nom de la plateforme

Nom de la structure

Signature du responsable de la plateforme

Nom Prénom
Date et Signature

Signature du directeur de la structure de rattachement

Nom Prénom
Date et Signature